

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

CLAIRE TUTENUIT ET PASCAL FÉREY

La biomasse¹ a des usages multiples : alimentation humaine, élevage avec l'alimentation animale, construction, industrie, énergie. Elle rend aussi des services essentiels en tant que puits de carbone, facteur de régulation de l'eau, support de la biodiversité et habitat pour les espèces.

La transition écologique et agro-écologique devrait entraîner une augmentation considérable d'ici à 2040 de la quantité de biomasse utilisée pour les usages énergétiques et industriels, en remplacement des fossiles et de leurs dérivés. Ceci risque d'augmenter les pressions sur les écosystèmes, au détriment des services essentiels ci-dessus dont nous dépendons.

Comment accompagner la transition par une meilleure gouvernance des usages de la biomasse ?

Nous aurons en effet besoin de préserver et même augmenter les services que rendent les écosystèmes agricoles et forestiers : capacité productive des sols, absorption de gaz à effet de serre ou régulation de l'eau, alors que leur vitalité et leur production de biomasse totale sera impactée par le changement climatique.

L'intégration de ces enjeux par des acteurs issus de secteurs habitués à travailler séparément pose des questions de gouvernance : la transition énergétique conduit-elle à revoir les hiérarchies des usages ? Où trouver des marges de manœuvre sur les flux sans compromettre les besoins vitaux de la population ? Comment s'organiser pour des choix collectifs conciliant les impératifs de politique publique découlant de la biomasse ?

L'avis formule des préconisations et options articulées en quatre axes : encourager la sobriété, renforcer la connaissance, se doter de capacités de co-construction et d'arbitrage aux niveaux national et local, associer et encourager les acteurs de la biomasse.



170 M
de tonnes

Sur les 170 millions de tonnes de matières sèches (MtMS) de biomasse agricole et forestière produites par an (hors retour au sol), 55 MtMS sont aujourd'hui dédiées aux usages énergétiques et industriels.

Ce chiffre devrait passer à 100 à 120 MtMS en 2040.

Sources : SNBC 2021 et étude IDDRI et de Solagro - 2023

1 DEFINITION

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ?

La biomasse est définie dans l'acception retenue par l'avis comme l'ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale se trouvant sur notre planète.

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

AVIS

1 ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ

→ Encourager la sobriété dans toutes les composantes de la vie : réduction des besoins en énergie et des gaspillages, modes de vie et consommation durables. Deux usages massifs de la biomasse d'origine agricole & forestière aujourd'hui privilégiés, appellent une attention particulière et seront au cœur des arbitrages.

2 RENFORCER LA CONNAISSANCE

→ **Renforcer l'enseignement des fondamentaux de l'agronomie dans la formation agricole et conforter le lien avec la nature**, de l'école à l'enseignement supérieur.

→ **Rendre interministérielle la gouvernance de l'Observatoire national des Ressources en biomasse et élargir ses missions** à l'ensemble de la biomasse. Doter l'Europe d'un Observatoire équivalent.

→ **Développer la recherche** sur les modes de culture et d'usage, leurs effets sur l'environnement et les solutions fondées sur la nature.

→ **Informers citoyens et consommateurs, femmes, hommes et enfants**, sur la rareté de la biomasse, les coûts de l'alimentation, la formation des prix alimentaires et l'importance de la sobriété.

3 SE DOTER D'UNE CAPACITÉ DE CO-CONSTRUCTION, D'ORIENTATION ET D'ARBITRAGE AUX DIVERS NIVEAUX TERRITORIAUX

→ **Privilégier la régulation par les logiques des acteurs économiques et les marchés.**

→ **Faire intervenir les pouvoirs publics** pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique des Français, garantir l'autonomie stratégique, alimentaire, énergétique et industrielle, respecter les engagements internationaux de la France pour le climat et la biodiversité, évaluer la Stratégie nationale de la biomasse.

→ **Deux options sont proposées aux décideurs politiques nationaux pour la capacité d'arbitrage :**

- une option dans laquelle FranceAgrimer élargit le dialogue avec les autres utilisateurs ;
- une option dans laquelle la continuité de ce dialogue est assurée par une cotutelle croisée : le MTECT cotutelle de FranceAgrimer et le MASA cotutelle de l'Ademe.

→ **Activer et élargir les missions des Cellules Biomasse** dans les territoires (régional/local) et faire émerger des feuilles de route de transition écologique, énergétique, industrielle et agricole résilientes entre les acteurs économiques et sociaux et les pouvoirs publics.

→ **Aborder de manière globale les questions de commerce extérieur.**

4 ASSOCIER ET ENCOURAGER LES ACTEURS DE LA BIOMASSE À RESTAURER LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX MALGRÉ UNE PRESSION PRODUCTIVE ACCRUE

→ **Créer des paiements pour services environnementaux (PSE)** pour inciter les acteurs du terrain à préserver biodiversité et infrastructures écologiques.

→ **Imaginer de nouveaux systèmes culturaux sur les zones intermédiaires et les linéaires publics.**

LES RAPPORTEUR.E.S

Claire Tutenuit
01 44 43 64 30

représente l'Association française des entreprises pour l'environnement (EpE) au sein du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale du CESE et siège aux Commissions « Environnement » et « Économie et finances ».

Pascal Férey
01 44 43 64 01

représente l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) au CESE au sein du groupe Agriculture. Il siège à la Commission Environnement, à la Délégation aux Outre-mer et aux Commissions temporaires « Participation démocratique » et « Fin de vie ».